

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 26 février 2024 à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

**A-24-02-26**

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**A-24-02-27**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

**A-24-02-28**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2024**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 12 février 2024, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 12 février 2024.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**A-24-02-29**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-80 RELATIF À UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE D'AIDE FINANCIÈRE AUX PERSONNES BÉNÉFICIAIRES D'UN PROGRAMME DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro A-80 intitulé *Règlement relatif à un programme complémentaire d'aide financière aux personnes bénéficiant d'un programme de la Société d'habitation du Québec* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro A-80, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**A-24-02-30**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF**

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière à signer avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le versement d'une aide financière maximale de 61 240 \$ à l'Agglomération de Mont-Laurier, au cours de l'exercice financier 2023-2024, pour le financement du transport collectif;

CONSIDÉRANT que cette aide financière hors programme a pour but de soutenir la relance des services de transport adapté et d'assurer leur continuité;

CONSIDÉRANT que Transport adapté et collectif d'Antoine Labelle doit fournir un rapport final attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies par rapport à l'année de référence 2019 adopté par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable, relativement à une aide financière pour le financement du transport collectif, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'approuver le rapport final attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies par rapport à l'année de référence 2019 du Transport adapté et collectif d'Antoine Labelle.

D'autoriser la trésorière à procéder au versement de l'aide financière au TACAL lorsque celle-ci sera encaissée.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

**A-24-02-31**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire